

## PROCÈS-VERBAL

**Réunion régulière de la Régie du parc régional Massawippi  
à la salle  
du Conseil de la Municipalité du de Hatley  
située au 2100, route 143, Hatley  
le 12 avril 2011 à 17 h 30.**

Sont présents :

M. Pierre A. Levac, président	Canton de Hatley
Mme Nicole-Andrée Blouin, conseillère	Sainte-Catherine-de-Hatley
M. Michael Page, maire	North Hatley
M. Jacques de Léséleuc, maire	Hatley
M. Alec van Zuiden, maire	Ayer's Cliff

M. Léonard Castagner, d.g.	North Hatley
M. Roland Gascon, d.g.	Hatley
Mme Liane Breton d.g.	Canton de Hatley
M. Serge Caron, d.g.	Sainte-Catherine-de-Hatley

Sont absents : Mme Ghislaine Poulin Doherty, d.g. et M. Jacques Demers, maire

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> février 2011
4. Suites au procès-verbal du 1<sup>er</sup> février 2011
5. Période de questions des visiteurs
6. Adoption marge de crédit temporaire règlement d'emprunt n° 2010-02
7. Politique de capitalisation
8. Adoption du règlement n° 2010-04
9. Dépôt des activités financières
10. Dépôt et adoption des états financiers 2010
11. Ristourne de la MRC relatif au règlement des moules zébrées
12. Demande d'appui de la municipalité de Hatley afin de modifier le schéma de la MRC relative aux zones inondables des secteurs A2-15 et A2-27b
13. Achat de panneaux de wakeboard
14. Comptes payables
15. Correspondance
16. Divers
17. Prochaine assemblée
18. Fermeture de l'assemblée

**11-04-12.01**

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est dirigée par le président et celui-ci ayant constaté le quorum, il ouvre la session à 17 h 30.

**11-04-12.02**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL PAGE**

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour est adopté en laissant le point « Divers » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11-04-12.03**

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2011

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DE LÉSÉLEUC**

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de l'assemblée du 1<sup>er</sup> février 2011 est adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11-04-12.04

**SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2011**

Aucune suite

11-04-12.05

**PÉRIODE DE QUESTION DES VISITEURS**

Madame Ouida Moliner ainsi que Monsieur Jacques Bernier sont présents

Monsieur Bernier demande au conseil de la Régie où en est la santé du lac. Il informe que l'APLM peut aider la Régie afin de contrer la pollution du lac et remet à la Régie les demandes de celles-ci.

11-04-12.06

**ADOPTION D'UNE MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE RÈGLEMENT N° 2010-02**

**ATTENDU QUE** le ministère des Affaires municipales, confirme l'approbation du règlement d'emprunt n° 2010-02 intitulé « *RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 000 000 \$ RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DU BARRAGE MASSAWIPPI* » ;

**ATTENDU QUE** la Régie doit se doter d'un contrat de crédit (emprunt temporaire) avec son institution financière soit la caisse populaire Desjardins de la Saint-François;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL PAGE**

**ET RÉSOLU QUE** la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi accepte l'emprunt temporaire d'une somme de 260 000 \$ relatif au règlement d'emprunt n° 2010-02;

**ET RÉSOLU QUE** la Régie mandate le président et la secrétaire-trésorière à signer le contrat de crédit (emprunt temporaire) et tous les autres documents pertinents à cette transaction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11-04-12.07

**POLITIQUE DE CAPITALISATION**

**ATTENDU QUE** la Régie doit se doter d'une politique de capitalisation requise pour les

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR ALEC VAN ZUIDEN**

**ET RÉSOLU QUE** la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi adopte la politique de capitalisation telle que présentée aux membres de la Régie et jointe à la présente.

11-04-12.08

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2010-04**

**ATTENDU QUE** s'appliquent à la Régie intermunicipale du parc régional Massawippi les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, en vertu de l'article 595 du Code municipal du Québec;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil de la Régie le 7 décembre 2010;

**ATTENDU QUE** les membres de la Régie déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DE LÉSÉLEUC**

**ET RÉSOLU Que** la Régie adopte le règlement n° 2010-04.

**ADOPTÉE À MAJORITÉ**

11-04-12.09

**DÉPÔT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

La secrétaire-trésorière dépose les activités financières pour les mois de janvier, février et mars 2011.

11-04-12.10

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2010**

La secrétaire-trésorière dépose les états financiers pour l'année 2010 présentés par la firme *RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L.*

11-04-12.11

**RISTOURNE DE LA MRC RELATIF AU RÈGLEMENT SUR LES MOULES ZÉBRÉES**

**ATTENDU QUE** les surplus de l'année 2009 et 2010 sont d'un montant de 34 951 \$;

**ATTENDU QUE** la MRC Memphrémagog demande à garder une somme de 4 951 \$ afin de démarrer la saison 2011;

**ATTENDU QUE** la MRC Memphrémagog demande à reconduire le bail avec les Pères Servites-de-Marie pour l'année 2011 au montant de 4 200 \$

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE-ANDRÉE BLOUIN**

**ET RÉSOLU QUE** la Régie intermunicipale du parc régional Massawippi (RIPRM) demande à récupérer de la MRC Memphrémagog la somme de 30 000 \$ du surplus de l'an 2009 et 2010 de l'application des règlements sur l'infestation des moules zébrées;

**ET RÉSOLU QUE** la RIPRM demande à la MRC Memphrémagog de maintenir le bail actuel avec les Pères Servites-de-Marie au même montant soit 4 200 \$ pour la saison 2011.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11-04-12.12

**DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITE DE HATLEY AFIN DE MODIFIER LE SCHÉMA DE LA MRC RELATIVE AUX ZONES INONDABLES DES SECTEURS A2-15 ET A2-27b**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Hatley a fait une demande à la MRC Memphrémagog afin que celle-ci étudie la possibilité de retirer les secteurs de Bacon's Bay soit A2-15 et A2-27b de la zone inondable du schéma de ladite MRC;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Hatley demande l'appui de la Régie dans ce dossier;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DE LÉSÉLEUC**

**ET RÉSOLU QUE** la Régie intermunicipale du parc régional Massawippi (RIPRM) appui la demande de la municipalité de Hatley et informe la MRC Memphrémagog d'étudier la possibilité de retirer les secteurs A2-15 et A2-27b de la zone inondable soit le secteur Bacon's Bay.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11-04-12.13

**ACHAT DE PANNEAUX DE WAKEBOARD**

**ATTENDU QU'** il y a lieu d'acheter et d'installer des panneaux indiquant l'interdiction de wakeboard sur le lac Massawippi à trois (3) endroits différents;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR ALEC VAN ZUIDEN**

**ET RÉSOLU QUE** la Régie intermunicipale du parc régional Massawippi (RIPRM) mandate la municipalité de Ste-Catherine de Hatley de faire l'achat des panneaux de wakeboard au coût approximatif de 1 000 \$ et d'indiquer les endroits où ces panneaux seront installés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11-04-12.14

**COMPTES PAYABLES**

*La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil d'administration.*

<b>LES CHÈQUES FOURNISSEURS</b>	<b>MONTANT</b>
201100008 à 201100013 Excepté le chèque 201100010	5 000,85\$

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR**

**ET RÉSOLU QUE** la secrétaire-trésorière procède au paiement de ces comptes jusqu'au 13 avril 2011.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11-04-12.15

**CORRESPONDANCE**

Subvention Pierre Reid 20 000 \$  
Sécurité civile/accusé réception  
Demande subvention Club de chasse et pêche  
Lettre de Pêches et Océans

11-04-12.16

**DIVERS**

La demande de subvention Club de chasse et pêche sera acheminée aux municipalités participantes et la décision appartient à celles-ci.

11-04-12.17

**PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée se déroulera le 14 juin 2011 à 17 h 30 au bureau de la municipalité d'Ayer's Cliff.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11-04-12.18

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, Michael Page propose la fermeture de l'assemblée à 18 h 17.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Je, Pierre A. Levac, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.*

---

Pierre A. Levac  
Président

---

Liane Breton  
Secrétaire-trésorière